

## ETRE ARTISTE AUTEUR DES ARTS VISUELS

Toute personne qui présente et commercialise sa création artistique dans le domaine des arts graphiques et plastiques doit obligatoirement déclarer son activité et les revenus dégagés par celle-ci  
Même si vous exercez une autre activité et/ou que vous bénéficiez déjà d'une sécurité sociale : c'est une obligation légale

### DECLARATION D'ACTIVITE

Vous aurez 2 démarches à effectuer

Téléchargez les formulaires de début d'exercice/activité sur chaque comme indiqué ci-dessous

#### Votre régime fiscal

Pour faire votre demande d'identification  
[www.cfe.urssaf.fr/CFE\\_Declaration](http://www.cfe.urssaf.fr/CFE_Declaration)

Pour les informations générales [www.urssaf.fr/](http://www.urssaf.fr/)

#### Attribution d'un numéro SIREN/SIRET

Numéro professionnel à inscrire sur tout vos documents liés à votre activité artistique : courriers, factures, bon de commande, contrats, site Internet, ...

#### Régime BNC (Bénéfices Non Commerciaux)

Votre code APE (Activité Principale Exercée) est **90.03 A** (activité artistique)

Pour la gestion de votre dossier  
[Votre centre des impôts](#)

#### Votre régime social

Pour faire votre demande d'identification [www.mda-securitesociale.org](http://www.mda-securitesociale.org)  
Rubrique « Vous débutez votre activité artistique »

Pour les informations générales [www.lamaisondesartistes.fr](http://www.lamaisondesartistes.fr)

#### Attribution d'un numéro D'ORDRE

Numéro professionnel à inscrire sur tout vos documents liés à votre activité artistique : courriers, factures, bon de commande, site Internet, contrats, site Internet, ...

Vous cotisez à un taux moyen de 16 % sur la base de vos bénéfices non commerciaux majorés de 15%, auprès des services de sécurité sociale de La Maison des Artistes.

Vous conservez par ailleurs votre n° de Sécurité sociale

Pour la gestion de votre dossier <https://www.mda-securitesociale.org/formulaire/contact/contact>

### ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES Adhésion volontaire et annuelle

Vous pouvez devenir membre de l'association professionnelle La Maison des Artistes et bénéficier de l'information, de l'accompagnement, et des services personnalisés dédiés aux professionnels

Votre interlocuteur [La Maison des Artistes – Siège social / Service associatif](#)

Pour faire votre demande d'adhésion [contact@lamaisondesartistes.fr](mailto:contact@lamaisondesartistes.fr) et au 01 42 25 06 53  
Ou directement sur [www.lamaisondesartistes.fr/site/](http://www.lamaisondesartistes.fr/site/)

#### Information, veille professionnelle et défense

Réseau régional, européen et international  
Veille professionnelle et valorisation du statut auprès des pouvoirs publics  
Défense de vos droits, Commission prévention  
Informations professionnelles actualisées  
Réunions d'information et conférences, actualités et événements

#### Diffusion

Annonces [www.lamaisondesartistes.fr/site](http://www.lamaisondesartistes.fr/site)  
Agenda de l'art, Annuaire professionnel [www.artistescontemporains.org](http://www.artistescontemporains.org)

#### Entraide & Avantages tarifaires

Tarifs préférentiels chez des prestataires et fournisseurs spécialisés  
Accès facilité à de nombreux musées (tarifs réduits, gratuité, coupe file)  
Commission d'Aide sociale

#### Conseil, Orientation & accompagnement administratif

Aide juridique, comptable et fiscale  
Consultations sociales

